

F.F.V.B.

17 rue Georges Clémenceau
94607 CHOISY-LE-ROI

Montpellier, le 24 mars 2009

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire Général,

Nous vous remercions des réponses apportées à nos deux précédents courriers de février 2009.

1. En ce qui concerne la publication des sanctions nos Adhérents sont satisfaits et fiers d'être à l'origine d'une modification des habitudes. Modification que nous désirions tous afin que les participants à une rencontre sachent ce qu'il en coûte de ne pas respecter les lois du jeu, du savoir-vivre et/ou de la bienséance.....

Votre décision d'insérer dans la Revue Fédérale une rubrique « **Carton Rouge** » est un « **plus** » que nous souhaitions demander dans un second temps, vous nous avez devancés, ce qui ne peut que nous satisfaire et réjouir.

2. Nous avons bien noté votre refus de laisser un observateur de l'ANAVB assister aux Séances de la Commission de Discipline ainsi que les cinq arguments que vous avancez pour justifier votre décision.

Ces cinq arguments sont discutables, mais ne désirant pas entamer une polémique, nous en resterons là.

Toutefois, nous croyons devoir vous signaler que notre demande n'était motivée que par l'article 4 du « **REGLEMENT GENERAL DISCIPLINAIRE FEDERAL** », nous citons :

« **Les débats devant les organismes disciplinaires sont publics.** »

Ce règlement fédéral respectant le « Code du Sport » et son « REGLEMENT DISCIPLINAIRE TYPE DES FEDERATIONS SPORTIVES AGREES », Titre 1^{er} Article 4.

Nous évitons de parler du « huis-clos » qui peut être demandé par le Président de la Commission, mais cela ne peut se faire systématiquement à chaque séance.

Nous concluons ce courrier en transmettant au Président la satisfaction de nos Adhérents concernant le cadencement des règlements de frais avancés.

- Promesse tenue, Merci Monsieur le Président.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos meilleures salutations sportives.

Jean Pierre BEGU
Secrétaire Général